

COMMUNE de VERNY



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le douze avril deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Verny sous la présidence de Monsieur Victorien NICOLAS, Maire.
(Date de convocation : 07/04/2021).

Présents : Mmes Mélanie ADÈLE-PERREY, Séverine COURTOIS SENÉ, Colette ROTTIER, Corinne HEINTZ, Isabelle HASSE, Marie-France PERRIN, Marie COLETTI, Anne-Françoise NEUSCHWANDER,
MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS,
Pierre NOIROT, Jean-Marc SAUTREAU, François VALENTIN, Joël XOLIN, Johan PADE

Procurations : M. Alexis RUSINEK donne procuration à Mme Mélanie ADÈLE-PERREY ; M. Stéphane VUILLAUME donne procuration à M. Victorien NICOLAS ; Mme Anne-Sophie MAIRET donne procuration à Mme Anne-Françoise NEUSCHWANDER

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

1 : Décisions prises par délégation

- PLG : fournitures d'hygiène et de nettoyage : 522,20 € H.T.
- Office Easy : achat de microphones : 231,80 € H.T.

Point n° 2 : Compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) – transfert à la CCSM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, hormis les dessertes interurbaines mises en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Messin, les habitants ne disposent pas d'une offre de mobilité locale pour leurs besoins de déplacements sur le territoire. Face à ce constat, les élus du territoire ont mené à terme une réflexion afin d'étoffer cette offre de mobilité.

Le Conseil Municipal décide de doter la Communauté de Communes du Sud Messin de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) :

- concernant la réalisation, gestion et entretien :
 - Des dispositifs de stationnement cyclables (arceaux, abris vélos, etc.), des bandes cyclables, de la signalétique cyclable et pédestre d'intérêt communautaire,

- Des parcs de stationnements d'intérêt communautaire (parking-relais, aires de mobilités, etc.) afin de favoriser l'utilisation des transports en commun par les habitants du territoire et de permettre la connexion avec d'autres modes de déplacement,
- Des pôles multimodaux d'intérêt communautaire et la voirie associée.

- concernant les dispositifs de Mobilités accessibles en libre-service :

- La délivrance du titre visé à l'article L1231-17 du Code des Transports et visant les services de partage de véhicules, cycles et engin accessibles en libre-service,
- La réalisation, la gestion et l'entretien des stations de services de mobilités en libre-service (vélopartage, autopartage, bornes de recharge, etc.).

Point n° 3 : Compétence PLUi – transfert à la CCSM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de son document d'urbanisme, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLUi à la Communauté de Communes du Sud Messin.

Point n° 4 : Votes des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Rapporteur : Monsieur Valentin

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux du Foncier sur les Propriétés Bâties et du Foncier sur les Propriétés Non Bâties ;

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **26,18 %**
(soit 11,92 % taux communal 2020 plus le taux Départemental 2020 de 14,26 % perçu en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation).
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **43,14 %.**

Point n° 5 : Budget Primitif 2021

Rapporteur : Monsieur Valentin

Le Conseil Municipal par 16 voix Pour, 2 voix Contre (Mme Neuschwander et M. Noirot) et 1 abstention (Mme Mairet) décide de valider le Budget Primitif 2021, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 416 429,04 €
Recettes : 1 416 429,04 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 224 836,71 €
Recettes : 2 224 836,71 €

Total du budget primitif 2021 :

Dépenses : 3 641 265,75 €

Recettes : 3 641 265,75 €

Point n° 6 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe Zone le Fort

Rapporteur : Monsieur Valentin

Le Conseil Municipal décide de valider le Budget Primitif 2021 – Budget Annexe Zone le Fort, comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 947 547,36 €

Recettes : 947 547,36 €

Section d'investissement :

Dépenses : 848 167,12 €

Recettes : 848 167,12 €

Total du budget primitif 2021 – budget annexe Zone le Fort :

Dépenses : 1 795 714,48 €

Recettes : 1 795 714,48 €

Point n° 7 : Budget Primitif 2021 – Budget Annexe La Ronceraie

Rapporteur : Monsieur Valentin

Le Conseil Municipal par 15 voix Pour et 4 voix Contre (Mmes Neuschwander et Mairet, MM. Billet et Noirot) décide de valider le Budget Primitif 2021 – Budget Annexe La Ronceraie comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 322 499,14 €

Recettes : 3 322 499,14 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 477 328,76 €

Recettes : 2 477 328,76 €

Total du budget primitif 2021 – budget annexe La Ronceraie :

Dépenses : 5 799 827,90 €

Recettes : 5 799 827,90 €

Point n° 8 : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Rapporteur : Monsieur Valentin

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Pour la commune de Verny, ce plan pourrait permettre de financer 9 ordinateurs pour les classes élémentaires non équipées.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement ci-dessous :

Volet "Equipement – socle numérique" :

Montant global prévisionnel de 8 000 €.

Montant de la subvention demandée : 5 600 €.

Volet "Services et ressources numériques" :

Montant global prévisionnel : 750 €.

Montant de la subvention demandée : 325 €.

Une demande de subvention sera demandée.

Point n° 9 : Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Courtois-Sené

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

1. Sportives

ASFV Association Sportive Féminine de Verny	1 123,00 €
FCVL Football Club Verny Louvigny	3 525,00 €
GP Gym Plaisir	537,00 €
JCV Judo Club Verny	3 124,00 €
LPV La Pétanque Vernoise	663,00 €
LAV Les Archers du Vernois	683,00 €
TCV Tennis Club de Verny	3 479,00 €
VCV Vélo Club de Verny	472,00 €

2. Culturelles

ADFM Association pour la Découverte de la Fortification Messine	1 147,00 €
AFRV Association Familles Rurales de Verny	1 299,00 €
AL2F Association Les 2 Fées	422,00 €
PBFV P'tit Bout de Fil Vernois	210,00 €
VL Verny Loisirs	358,00 €
VMA Verny Musiques Actuelles	1 683,00 €

3. Sociales

APE Association de Parents d'Élèves	273,00 €
ASPV Amicale des Sapeurs-Pompiers de Verny	499,00 €
ADPC Association Départementale de Protection Civile	760,00 €
LPVIC Les Jardins Partagés de Verny - Incroyables comestibles	340,00 €
SF Souvenir Français de Verny et environs	100,00 €
UNC Union Nationale des Combattants de Verny et environs	150,00 €
TOTAL	20 847,00 €

Point n° 10 : Rétrocession de parcelles - Collège Nelson Mandela

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal accepte la demande de rétrocession formulée par le Département, pour l'euro symbolique, des parcelles section 3 n°372/94 (1 ha 08a 60ca), section 3 n°373/94 (37ca) et section n°375/95 (82ca) afin de les rendre au domaine public.

A Verny, le 13 avril 2021

Le Maire,




Victorien NICOLAS